

Copie certifiée conforme à l'original



TUNIS, le 22 MARS 1967

REPUBLIQUE TUNISIENNE

SECRETARIAT D'ETAT
AU PLAN
ET A L'ECONOMIE NATIONALE

N° 1566 R. E. N. / PDA / S1 / D

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous accorder par la présente mon agrément pour la constitution d'une société anonyme de banque de statut juridique tunisien dénommée "Crédit Foncier et Commercial de Tunisie", au capital de 325.000 Dinars et avec siège social à Tunis 13 avenue de France. Toutefois il est nécessaire que la nouvelle société Tunisienne et la société centrale de Banque à Paris s'engagent à répondre solidairement vis à vis des autorités monétaires et de changes en Tunisie, et ce pendant les délais de prescriptions réglementaires, de tout ce qui relève de l'activité en Tunisie, antérieure au 1^{er} Janvier 1967 du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie.

Veuillez agréer, Messieurs l'assurance de ma considération distinguée.

CREDIT FONCIER D'ALGERIE ET
DE TUNISIE

13, AVENUE DE FRANCE .

A T U N I S



Signé: A. BEN SALAH